

Plan de formation de l'entreprise



Le plan de formation correspond à l'ensemble des actions de formation mises en place par l'employeur à destination des salariés de l'entreprise. Le salarié doit présenter sa demande à son employeur en faisant valoir le lien direct de la formation avec le contenu de son poste. Durant toute la durée de la formation, l'assiduité est contrôlée et transmise à l'employeur et le cas échéant à l'OPCA.

Pour qui ?

Salariés en CDD ou CDI, sans condition d'ancienneté ainsi que les intérimaires.

Financement :

Les frais de formation sont à la charge de l'employeur.

Modalités d'inscription :

Les démarches administratives sont effectuées par l'entreprise.

Quelles formations choisir ?

Le DGC en cours en ligne, du jour, du soir, renforcés ou en séances de regroupement, et le DSGC, le Master CCA. et les certificats de spécialisation en cours à distance (imprimé ou en ligne), du jour, du soir ou cours renforcés.

[Consultez les tarifs en ligne pour ces formations.](#)

Demander un devis

Avant de vous inscrire en DCG ou DSCG en formation continue, vous devez demander un devis auprès de l'Intec.

[Faire la demande de devis en ligne](#)

Besoin d'information sur la formation continue ?

Le service de la formation continue du Cnam-Intec reçoit les élèves uniquement l'après-midi, du lundi au vendredi, de 14h à 17h30.

Contact à l'Intec de paris : intec_fc@lecnam.net

Pour se renseigner auprès d'un centre Intec autre que celui de Paris, [cliquer ici](#).

Besoin d'information ?

[Contacts et horaires du service Formation continue - Validation des acquis](#)

Informations utiles

Informations utiles sur les procédures et la réglementation applicables à une démarche VAE:
sur les [points d'information conseil VAE \(PIC\)](#)
sur le site du [Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation](#)

<http://intec.cnam.fr/plan-de-formation-de-l-entreprise-178452.kjsp?RH=1512638477961>